AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1205
FR0000036105-FS0516

7 août 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AFFINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 août 2015, la société Forum European Realty Income L.P.[1] (190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 juillet 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AFFINE et détenir 1 004 640 actions AFFINE représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et 7,46% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte du remboursement d'obligations remboursables en actions AFFINE[3].

Par ailleurs, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Forum European Realty Income L.P. a précisé détenir 357 obligations remboursables en actions AFFINE, remboursables à tout moment, sauf entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, jusqu'au 15 octobre 2023, en 222 768 actions AFFINE.

[1] Contrôlée par la société Forum European Incom G.P.

[2] Sur la base d'un capital composé de 10 056 071 actions représentant 13 474 254 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment communiqué diffusé par la société AFFINE le 4 août 2015.